



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2026

Autorisation de programme n° 2015-1 "Vidéo protection PEP 2015-2020", programme 00018 "Sécurité/Prévention des Risques". Lancement du projet d'installation de caméras supplémentaires dans les secteurs des 1er, 2e et 7e arrondissements

Mission sécurité globale

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2026 - AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1 "VIDEO PROTECTION PEP 2015-2020", PROGRAMME 00018 "SECURITE/PREVENTION DES RISQUES". LANCEMENT DU PROJET D'INSTALLATION DE CAMERAS SUPPLEMENTAIRES DANS LES SECTEURS DES 1ER, 2E ET 7E ARRONDISSEMENTS (MISSION SÉCURITÉ GLOBALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1280 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le lancement de l'opération n° 60068019 « Vidéo protection – Développement et amélioration du dispositif existant 2015-2020 » ainsi que l'affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Vidéo protection 2015-2020, programme n° 00018 ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Vidéo protection 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 00018.

Le montant global de l'opération est estimé à 3 330 000 € TTC, réparti entre différents projets dont l'un est porteur de la mention « Opérations ponctuelles d'extension de la vidéo protection non planifiées » et évalué à 200 000 € TTC.

Dans ce sens, des études ont été conduites dans différents secteurs de la ville, sur l'évolution des usages de voie publique et leurs niveaux d'équipement, l'objectif étant de valider l'efficacité et la pertinence de notre dispositif dans une triple perspective : les potentiels déplacements de caméras, les possibles extensions et les éventuelles suppressions de tels ou tels équipement.

Il s'avère, dans le contexte actuel, que ces hypothèses n'ont pu être envisagées.

Toutefois, les diagnostics réalisés ont permis d'identifier cinq sites pouvant bénéficier d'un complément d'extension :

▪ Lyon 7^e arrondissement :

Boulevard Yves Farge. A proximité de la place Docteurs Charles et Christophe Mérieux, déjà dotée en vidéo protection, l'implantation de deux caméras offrirait des possibilités opérationnelles intéressantes en réponse aux problématiques du site.

▪ Lyon 2^e arrondissement :

Place Bellecour : l'implantation de deux caméras renforcerait la couverture vidéo de ce grand espace, notamment à l'occasion d'événements tels que l'installation d'une « fans zone » lors de l'Euro 2016 de football.

▪ Lyon 1^{er} arrondissement :

- Place Sathonay. En complément d'une caméra existante, cet équipement supplémentaire permettrait d'optimiser la supervision de cet espace particulièrement fréquenté, notamment en période nocturne.

- Montée de la Grande Côte. Dans la poursuite du dispositif existant sur le secteur, l'implantation de trois caméras sur la Montée de la Grande Côte constituerait un élément de réponse aux problématiques du site.

- Place du Griffon/rue Saint Claude et rue Lorette. L'implantation de deux caméras permettrait d'optimiser la supervision de cet espace particulièrement fréquenté.

Le montant des travaux est estimé à 127 000 €. Cette dépense sera financée par les crédits prévus dans le cadre de l'opération n° 60068019 « Vidéo protection – Développement et amélioration du dispositif existant 2015-2020 », dont le montant reste inchangé.

Vu les délibérations n° 2015/1280 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e et 7^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

DELIBERE

1 – Le lancement du projet d'installation de caméras supplémentaires sur ces espaces est approuvé.

2 – Conformément aux dispositifs arrêtés au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant estimée à 127 000 € sera financée par les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon dans le cadre de l'opération n° 60068019 « Vidéo protection – Développement et amélioration du dispositif existant 2015-2020 » et sera imputée sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 112.

3 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.Y. SECHERESSE